

Partouche attaque les projets de casinos à La Seyne et Sanary

L'arrivée de deux nouveaux établissements de jeu dans l'Ouest-Var relancerait-elle une « guerre des casinos » sur la côte ? Selon le journal économique *Les Échos*, le groupe Partouche a déposé, début mai, un recours devant le tribunal administratif de Toulon, contestant les autorisations d'exploitation accordées

aux futurs établissements de La Seyne et Sanary. Motif de la procédure ? Une « saturation du littoral varois », qui compterait, selon Partouche, déjà suffisamment de casinos. « Tous ces éléments étaient déjà pris en compte par la commission supérieure des jeux et le ministère de l'Intérieur, qui ont pris leur décision en

connaissance de cause », défend Luc Le Borgne, directeur général de Vikings Casino, qui doit construire et exploiter un établissement de jeu à Sanary. Pour le dirigeant, il n'y a pas de saturation. « Dans certaines communes comme Le Touquet ou Vichy, il y a plusieurs casinos, alors que la densité de population est bien plus fai-

ble que dans le Var. Je vois dans ce recours une volonté du groupe Partouche de préserver un monopole sur le bassin de vie toulonnais. » Le groupe Partouche, deuxième casinotier français, gère pour l'heure deux établissements dans le Var, à Hyères et Bandol. Dans ce dernier, d'importants in-

vestissements ont d'ores et déjà été annoncés afin de se préparer à affronter la nouvelle concurrence. De son côté, le groupe Joa, qui prépare l'installation d'un casino provisoire à La Seyne (qui doit ouvrir dès cet été), n'a pas souhaité commenter cette procédure.

C. G.